

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Pôle pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par
E.Mahieu-Dehaynin

Téléphone
03 88 23 36 30/38 59

Mél.
Elsa.dehaynin@ac-
strasbourg.fr

Référence : INSP19-
20/EMD/courrier/lettre de
rentrée19

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Elsa MAHIEU-DEHAYNIN
Inspectrice d'Académie
Inspectrice pédagogique régionale
Faisant fonction

à

**Mesdames, Messieurs les professeurs d'Arts
plastiques et Histoire de l'art**

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- lycées et collèges (publics/privés) -

Objet : Lettre de rentrée 2019-20 - Arts plastiques.

Chères et Chers collègues,

Comme certains parmi vous le savent déjà, je suis chargée des fonctions d'Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'Arts plastiques, depuis le 1^{er} septembre 2019.

Je tiens à saluer le travail accompli l'année dernière par notre collègue, Sébastien Roos, dont je prends la suite, et le remercie pour son accompagnement lors de ma prise de fonction.

Je profite de cette lettre de rentrée pour souhaiter la bienvenue aux sept collègues arrivant dans l'académie suite à leur mutation ainsi qu'aux cinq professeurs stagiaires, en reconversion ou lauréats du CAPES. J'adresse mes félicitations à ces derniers ainsi qu'aux deux collègues ayant réussi l'Agrégation interne.

De même, je souhaite une excellente retraite aux collègues qui ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée après avoir œuvré, pendant de nombreuses années, à la formation des élèves dans le domaine des Arts plastiques et de l'Histoire des arts.

Je remercie, enfin, Jean-François Strohm, pour son travail auprès des étudiants de Master et les professeurs tuteurs qui accompagneront les enseignants stagiaires tout au long de cette année ainsi que tous ceux qui s'investissent dans la vie de la discipline et donnent vie à l'enseignement des Arts plastiques en Alsace.

L'enseignement des arts plastiques

À travers votre engagement au quotidien dans vos classes et la mise en œuvre des programmes, vous contribuez à l'éducation artistique et culturelle de vos élèves et favorisez, chez ces derniers, le développement d'un rapport sensible au monde, d'un esprit de créativité et d'une culture ouverte. La diversité des outils utilisés pendant l'année, du fusain aux outils numériques, la variété des techniques proposées et l'alternance du travail en deux et trois dimensions y contribuent de nombreuses manières.

La pratique, qui fait la force et la spécificité de notre enseignement, est mise au service des apprentissages. À travers elle, les élèves développent des compétences spécifiques à notre discipline, mais aussi de nombreuses compétences transversales. Les temps de pratique exploratoire invitent les élèves à construire des réponses personnelles. Les différentes formes d'évaluation leur permettent d'explicitier et de situer leurs pratiques.

Pour que les élèves prennent pleinement conscience de ce qu'ils ont appris, il est nécessaire de passer par les mots. Les temps de verbalisation, quelle que soit la forme qu'ils prennent, permettent, entre autres, d'explicitier ces apprentissages. Je vous invite à lire, à ce sujet, le dossier, très complet, sur *La place de l'oral en Arts plastiques*, réalisé par Sébastien Roos dans le cadre des formations qu'il a animées l'an passé sur cette question. Ce dossier est téléchargeable sur le site académique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/artsplastiques/information-de-linspection/la-place-de-loral-en-arts-plastiques/>

Le travail sur les compétences orales intervient évidemment aussi lors de la présentation de références étudiées en classe ou lors de visites de lieux culturels. Ces temps d'articulation entre la pratique et les apports culturels et théoriques permettent aux élèves de mettre en perspective leur cheminement créatif avec l'art des siècles précédents comme avec l'art contemporain.

À ce titre, la rencontre directe avec les œuvres est à favoriser dès qu'elle est possible. Les nombreux lieux patrimoniaux et structures culturelles présents sur le territoire académique sont autant de pistes à explorer. Les Lieux d'Arts et de Cultures, dont le nombre ne cesse d'augmenter dans notre académie, offrent de belles alternatives à la sortie scolaire en faisant rentrer l'art à l'intérieur même des établissements. J'en profite pour saluer l'investissement des équipes pédagogiques qui font vivre ces différents lieux tout au long de l'année.

Plus généralement, la mise en œuvre de projets, qu'ils soient disciplinaires ou interdisciplinaires, en partenariat ou non, permet de créer des dynamiques positives au sein des classes et des équipes et nous ne pouvons que nous féliciter du nombre de projets menés chaque année.

Si les expositions de travaux, comme les autres formes de présentation, sont l'occasion de valoriser les productions réalisées et de mettre en lumière la richesse de notre enseignement, elles doivent aussi avoir pour but de travailler avec les élèves sur la question de la monstration, présente dans les programmes des différents cycles.

Site académique Arts plastiques

Vous trouverez sur le site académique Arts plastiques un grand nombre d'informations liées à notre discipline. Je remercie Adrien Schieber, responsable de ce site et également Interlocuteur académique pour le numérique (IAN) pour son investissement et la qualité de son travail. Je vous invite à lui transmettre des propositions de séquences que vous avez créées, ou tout autre document, dont vous êtes l'auteur, touchant à l'enseignement des Arts plastiques et que vous souhaiteriez partager.

PPCR

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place il y a deux ans se poursuivent. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation. Elle prend en compte de façon différenciée des compétences dont chacune est évaluée spécifiquement.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Collège

Le dispositif devoirs faits continuera à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves hors de la classe.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences gagnera à être poursuivie.

Nous vous invitons à vous référer aux documents du collège des IA-IPR ayant trait à ces thématiques. Ces documents ont été envoyés dans les établissements au cours de l'année passée.

Réforme du lycée général et technologique

Après une phase de préparation, cette année scolaire voit la mise en œuvre de la réforme du lycée en seconde et en première.

Les programmes des différents niveaux, de la seconde à la terminale, sont désormais parus dans leur totalité.

Dans le cadre du nouveau baccalauréat 2021, le contrôle continu est mis en place en première dès cette année : moyennes des bulletins pour l'ensemble des disciplines, épreuves communes pour les disciplines du tronc commun et épreuves des enseignements de spécialité non poursuivis en terminale. Comme l'an passé, des formations académiques à destination de l'ensemble de professeurs sont prévues pour préparer la mise en œuvre des enseignements de la classe de terminale.

Épreuves de Baccalauréat

La session du baccalauréat 2019, à l'image de celle des années précédentes, a mis en lumière la qualité des prestations des candidats en Arts plastiques ainsi qu'en Histoire des arts, dans le cadre des épreuves de spécialités comme dans celui des enseignements facultatifs. Je remercie l'ensemble des professeurs investis dans la préparation des élèves ainsi que tous ceux qui ont participé aux différents jurys.

La session 2020 sera la dernière avant la mise en œuvre de la réforme du lycée en classe de terminale. Les modalités des épreuves du baccalauréat en Arts plastiques et en Histoire des arts restent donc identiques à celle des années précédentes. Les œuvres et thèmes de références restent, eux aussi, inchangés pour cette année (B.O. n° 18 du 2 mai 2019).

- **En enseignement de spécialité d'Arts plastiques** : Auguste Rodin ; Collaboration et co-création entre artistes : duos, groupes, collectifs en arts plastiques du début des années 60 à nos jours ; Machines à dessiner, protocoles ou programmes informatiques pour générer des dessins, trois études de cas avant l'ère numérique : les *Méta-matics* de Jean Tinguely, les *wall drawings* de Sol LeWitt, les dessins assistés par ordinateurs de Véra Molnar.
- **En enseignement facultatif d'Arts plastiques** : Sophie Taueber Arp (*Tapisserie Dada Composition à triangles, rectangles et parties d'anneaux*, 1916 ; *L'Aubette*, 1926-1928 ; *Relief rectangulaire, rectangle découpés, rectangles appliqués et cylindres surgissants*, 1936) ; Bill Viola ; les transparents de Louis Carrogis dit Carmontelle.
- **En enseignement de spécialité d'Histoire des arts** : l'art et le sacré ; la photographe Tina Modotti ; les années cinquante.
- **En enseignement facultatif d'Histoire des arts** : patrimoines, représentations et mémoire du travail ; arts et émancipation.

Dispositif Lycée 4.0

La rentrée 2019 est marquée par la poursuite du déploiement du dispositif lycée 4.0. Cette année et les suivantes, des actions de formations accompagneront cette mise en place aux différentes échelles de l'académie, tant dans ses aspects disciplinaires que transversaux.

Sur le plan pédagogique, il convient de garder à l'esprit quelques grands principes :

L'École a naturellement vocation à prendre toute sa part dans un apprentissage raisonné, intelligent et éclairé du numérique par les élèves qui l'utilisent dans leur vie quotidienne. Le maniement du numérique dans le cadre scolaire répond à une attente sociale forte et il représente une nécessaire contribution à la formation générale des élèves.

L'acquisition et la possibilité d'utilisation par tous les élèves d'outils connectés dans les lycées ne signifient pas que l'on substitue un mode d'enseignement à un autre. Les modalités et les pratiques d'enseignement qui ont fait leur preuve n'en sont pas abandonnées. En ce sens, le lycée 4.0 vient enrichir le panel des possibles et offre l'opportunité d'une diversification des pratiques pédagogiques, tout en permettant un accès à des ressources diversifiées et plus vastes.

Dans cette perspective, la liberté pédagogique des professeurs, concepteurs de leur enseignement, est préservée. Le lycée 4.0 n'invite en rien à une utilisation systématique des outils numériques à tout moment et en tout lieu. Il n'existe pas de types d'usage imposés. Comme pour tout choix de mise en œuvre didactique, seules comptent la pertinence des démarches pédagogiques et l'adéquation entre les outils choisis et les objectifs d'apprentissage poursuivis.

Une entrée progressive dans le dispositif, au rythme de chacun, est un gage de sa réussite. Il est sans doute utile de prendre le temps de l'appropriation des outils, de bénéficier des expériences déjà conduites, de les partager en équipes ou d'engager des collaborations fructueuses entre collègues afin de cheminer ensemble.

Avec le lycée 4.0., les manuels scolaires évoluent. De leur version papier, ils basculent vers des formats numériques. Cela nécessite naturellement une réflexion collective de long terme, qui dépasse le cadre scolaire et qui sera accompagnée ces prochaines années.

Il y a enfin une nécessité de penser une progressivité précisant, de la seconde à la terminale, l'usage que feront les élèves des outils proposés par le lycée 4.0.

Formations

Je vous invite à vous inscrire au **plan académique de formation** sur l'application GAIA. L'adresse pour y accéder est la suivante : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/paf/>
La date limite pour les inscriptions individuelles est le **19 septembre**. Voici les quatre formations proposées, cette année, en Arts plastiques :

- Art et vidéo
- À la découverte du cyanotype
- La photographie dans le cours d'Arts plastiques
- Didactique de la discipline et évaluation

Vous pourrez trouver d'autres formations, en lien avec l'enseignement des Arts plastiques, dans les formations labellisées « ouverture culturelle ».

La préparation au concours de l'Agrégation interne est assurée, comme les années précédentes, par Xavier Mesnier-Pierrouet. Je le remercie pour son investissement dans cette formation. Les collègues intéressés doivent également s'inscrire sur l'application GAIA avant le 19 septembre.

Concernant le **CAPES interne**, une formation sera mise en place en fonction des besoins.

Le printemps de l'écriture : « À table ! »

Cette année encore, le thème du Printemps de l'écriture, « À table ! », semble propice au travail en Arts plastiques. Que la table, dont il est question, soit le lieu même de la création ou celui de la monstration, cette formule ne manquera pas de trouver écho dans l'imagination des élèves ainsi que dans le champ de références de notre discipline.

En effet, à titre de sujet ou de matériau, la nourriture est très présente dans l'Histoire de l'art comme dans l'art contemporain. Et, du genre pictural de la nature morte aux performances, de Rirkit Tiravanija notamment, en passant par les *Tableaux-pièges* de Daniel Spoerri ou certaines installations de Wolfgang Laib, les références pouvant nourrir la culture des élèves ne manqueront pas.

Je vous souhaite une belle année scolaire, riche de découvertes pédagogiques et esthétiques et de moments d'échanges constructifs avec vos élèves et entre collègues.



Elsa Mahieu-Dehaynin
IA-IPR faisant-fonction

Contacts :

- IA-IPR Arts plastiques et Histoire des arts (faisant-fonction) :
elsa.dehaynin@ac-strasbourg.fr

- Chargé de mission IPR et Daac (correspondant pour les formations) :
claire.lingenheim@ac-strasbourg.fr

- Aide IPR chargé du suivi des enseignants contractuels et vacataires :
florence.Garcia@ac-strasbourg.fr

- Interlocuteur académique pour le numérique (IAN) et responsable du site académique dédié aux Arts plastiques :
adrien.schieber@ac-strasbourg.fr

- Responsable du site Histoire des arts :
claire.lingenheim@ac-strasbourg.fr

Chargés de mission DAAC :

- Architecture :
helene.riehl@ac-strasbourg.fr

- Arts plastiques et photographie :
[olivier.calvo\(at\)ac-strasbourg.fr](mailto:olivier.calvo(at)ac-strasbourg.fr)

- Mémoires, patrimoine et musées :
frederic.pruvost@ac-strasbourg.fr

Professeurs relais dans les musées et structures :

- Mulhouse Sud Alsace :
virginie.crupel@ac-strasbourg.fr

- Strasbourg :
francoise.kirner@ac-strasbourg.fr

- Crac (centre rhénan d'art contemporain Altkirch) :
Nathalie.bullier@ac-strasbourg.fr

- Frac Sélestat :
[severine.pichon\(at\)ac-strasbourg.fr](mailto:severine.pichon(at)ac-strasbourg.fr)

- Musée Unterlinden :
[xavier.gaschy\(at\)ac-strasbourg.fr](mailto:xavier.gaschy(at)ac-strasbourg.fr)